

Propositions « Plan Vert » Campus Avril 2009 - REFEDD

L'article 48 alinéa 3 de la loi Grenelle I dispose : *Les établissements d'enseignement supérieur élaboreront, pour la rentrée 2009, un « Plan vert » pour les campus. Les universités et grandes écoles pourront solliciter une labellisation sur le fondement de critères de développement durable.*

La stratégie et les propositions du « Plan Vert » campus sont principalement axées sur les propositions du rapport à l'Education au Développement Durable demandées par le Comité de la Décennie des Nations Unies de l'Éducation au Développement Durable¹. L'objectif premier est l'établissement d'une éducation au développement durable avant la mise en œuvre concrète des enseignements dispensés. Il faudra ainsi passer de la connaissance à l'action. Le plan vert campus est agrémenté de quelques exemples de campus ayant déjà débuté la mise en place de certaines actions.

1- Développer une Education Transversale au Développement Durable cohérente et collaborative :

1. En encourageant les **actions étudiantes** reposant sur les trois piliers du développement durable. Le REFEDD souligne l'absence de valorisation scolaire des projets académiques bien qu'ils permettent l'épanouissement de l'individu et oeuvrent pour des formes de solidarités générationnelles. Le REFEDD propose différents moyens pour impulser ce type d'initiatives : accorder des crédits ECTS, des bourses, organiser des concours, etc. A ce titre, les trophées PlanetD² peuvent être cités comme un concours réussi notamment grâce à une méthodologie rigoureuse et précise.
2. En mettant en place **un socle commun de connaissances** à tout l'enseignement supérieur pour sensibiliser les étudiants aux enjeux écologiques, sociaux et économiques. Les enseignements pourront être modulables selon les cursus des étudiants et les spécialités des établissements. Le REFEDD incite fortement les enseignants et les chercheurs, les directeurs d'écoles et les présidents d'universités, les ministères concernés à se réunir pour définir les bases de cet enseignement. L'objectif à moyen terme étant d'insérer des actifs responsables sur le marché du travail. Ce socle doit aussi permettre aux établissements de responsabiliser les parties prenantes internes et tendre vers une gestion écologique et sociale exemplaire. Le REFEDD tient également à mettre en avant les résultats de l'enquête d'Avenir Climatique³. Ils illustrent la volonté des étudiants d'être formés aux nouveaux modes de développement et de les influencer.

¹ Rapport de propositions sur l'éducation au développement durable dans l'enseignement, REFEDD, Septembre 2008 - <http://www.refedd.org/rapport-edd.html>

² www.planetd.fr/trophees/

³ Enquête sur les attentes des étudiants de l'enseignement supérieur français en matière de formation aux enjeux énergétiques et climatiques

3. En encourageant la **recherche interdisciplinaire**, sur la responsabilité sociale et environnementale des organisations, sur la pédagogie au développement durable et son intégration dans les matières existantes entre les établissements, plus internationales et avec de nouvelles parties prenantes (ONG, entreprises notamment). De plus, les critères d'évaluation des chercheurs doivent progressivement évoluer en fonction de ces tendances. Enfin, le développement de chaires de recherche entre les établissements et des acteurs extérieurs est à favoriser.
4. En mettant à disposition des **outils méthodologiques** permettant de faire des choix responsables. Ces outils doivent notamment intégrer les points suivants : l'analyse en coût global (vision court et moyen terme), l'analyse de cycle de vie, la circularité des ressources, l'imbrication des enjeux sociaux comme objectifs ou moyens d'action, etc.
5. En instaurant un **référentiel développement durable**, outil de pilotage, renseigné (au minimum) tous les 2 ans par l'ensemble des établissements français, tel celui créé par la CGE ou la CPU. L'objectif est d'aboutir à un label de type « Campus d'Excellence Globale ». Ce référentiel et ce futur label doivent inciter les établissements et leurs parties prenantes à initier une démarche de progrès en terme de responsabilité. Par la suite, ce référentiel et ce label pourront contribuer à l'élaboration d'un référentiel du même type au niveau européen. Le label « Campus Durable » mis en place au Canada peut notamment aider à guider cette réflexion.

2- Rendre les campus français exemplaires par l'instauration d'objectifs chiffrés et qualitatifs :

1. Diagnostic

Un diagnostic général du campus doit être effectué suivant les indications d'un référentiel commun à l'enseignement supérieur.

2. Domaines d'actions

➤ L'énergie

D'après l'article 5-I, de la loi Grenelle I : « *L'État se fixe comme objectif de réduire les consommations d'énergie du parc des bâtiments existants d'au moins 38 % d'ici à 2020* ».

Dans un premier temps, un diagnostic énergétique approfondi devra être réalisé puis complété par un bilan carbone du campus. Ces deux outils permettent de connaître les postes les plus consommateurs et les plus émetteurs de gaz à effet de serre. Une stratégie de réduction de la consommation énergétique pourra ensuite être mise en place par la sensibilisation à la maîtrise de l'énergie, par la rénovation de certains bâtis, par la mise en place d'un plan de déplacement, par le développement des énergies renouvelables, pour atteindre l'objectif souhaité.

➤ Les transports

Encourager la mise en place de plans de déplacement qui privilégient les transports collectifs et doux. Des solutions telles que les stations de mobilité durable développées par l'association VoitureandCo ou des ateliers de réparation et de prêts de vélo à l'image de l'association VéloCampus présente sur quelques campus français doivent être encouragés. Par ailleurs, une attention particulière doit être portée aux voyages des étudiants à l'étranger, poste d'émission

de gaz à effet de serre le plus important pour les campus.

➤ L'alimentation

Etiqueter chaque aliment servi dans les établissements du supérieur avec des critères environnementaux. Dans le même temps, le REFEDD incite fortement les établissements à insérer des aliments issus de l'agriculture locale et/ou biologique à minima de 15 % d'ici à fin 2012 dans les espaces de restauration. De plus, les épiceries bio et les AMAP peuvent être proposées, développées et gérées par les étudiants à l'exemple de l'Épicerie Locale Solidaire et Équitable⁴ de l'École Polytechnique.

➤ La gestion responsable des déchets

Le tri puis la valorisation des déchets doivent être mis en place en collaboration avec les collectivités territoriales, et l'ensemble des acteurs du campus. L'association Oikos Paris de l'ESSEC a par exemple réalisé un audit des déchets, cette étude leur a ainsi permis de mettre en place un système performant de tri et de valorisation du papier.

3- Instaurer une gouvernance partagée pour mobiliser tous les acteurs du Campus :

Bien que la mise en place de solutions techniques telles que le tri, les économies d'énergie ou les plans de déplacement soient utiles et efficaces, elles ne sont pourtant pas le gage de la réussite assurée d'un projet global de développement durable. Voici en effet ce qu'il ressort du diagnostic sociotechnique réalisé par le CUFR d'Albi et l'ASDER pour le campus : « *Le diagnostic a fait ressortir que la mise en place d'un système technique ne suffit pas seul à créer une dynamique de maîtrise de la demande énergétique : il faut aussi se concentrer sur les comportements des acteurs* ».

1. De fait, nous préconisons une **concertation inter-étudiante** sur chaque campus pour permettre à chacun de s'exprimer et faire émerger les principaux axes de travail menant au campus exemplaire.
2. Aussi, nous encourageons fortement la création de **comités de pilotage** où des étudiants désignés comme représentants des membres de l'administration et des enseignants/chercheurs définiront ensemble leur plan vert en s'appuyant sur les propositions faites par le MEEDDAT, le MESR, la CPU, la CGE et le REFEDD. Ils devront fixer des plans d'actions pour chacun des deux axes cités précédemment (Éducation transversale au développement durable et exemplarité du campus). Un programme d'action indiquant un calendrier et des coûts prévisionnels, pourra être défini chaque année par le comité de pilotage. Cela permettra aux acteurs de l'enseignement supérieur de mesurer l'évolution de ce programme d'action. Pour exemple voici deux campus ayant mis en place ce type de pratique : Paris 1 pour le comité de pilotage et le CUFR Champollion d'Albi pour les fiches action.

⁴ www.else.polytechnique.org/